

Québec, le 28 mars 2008

Monsieur Jean-Claude Marron
Directeur du projet
BFI Usine de triage Lachenaie Ltée
3779, chemin des 40-Arpens
Lachenaie (Québec) J6V 1A3

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord) (DQ39)

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir de l'information complémentaire.

Dans le cadre de l'audience publique tenue le 30 janvier 2008, le président de la commission a fait allusion aux puits d'eaux potable cités dans le rapport 177 du BAPE et à la possibilité de les inclure dans le programme de suivi de la qualité des eaux souterraines (DT5, p. 123 et 124). Puisque BFI a indiqué qu'il était prêt à réaliser ce suivi, la commission désire s'assurer que le promoteur ait bien compris qu'il s'agit là des puits d'eau potable qui s'approvisionnent à même le socle rocheux, en aval du LET, à environ 2 km au sud-ouest tel que décrit dans le rapport 177 du BAPE.

En audience, vous avez mentionné (DT6, pages 7, 14 et 15) que vous travaillez à l'ingénierie détaillée d'un procédé de séparation du biogaz afin d'en produire du gaz naturel. L'exploitation de ce procédé débiterait vers le deuxième trimestre de 2009. Dans l'éventualité que ce projet se réalise, est-ce que BFI compte vendre des crédits d'émission de gaz à effet de serre à la future bourse du carbone ? Dans la négative, veuillez expliquer les raisons vous incitant à ne pas vous en prévaloir ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 4 avril prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la
commission